

**Monsieur Albert GOFFART**  
**Directeur A.A.T.L. – D.U.**  
**Région de Bruxelles-Capitale**  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1

**B – 1035 BRUXELLES**

V/réf. : 19/pfd/153446  
N/réf. : AVL/KD/WSP-3.1/s.351  
Annexe :1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Aménagement d'un accès au parc depuis la promenade de l'ancien chemin de fer. Demande de permis unique.  
(Dossier traité par M. A. Vital – D.U.) **AVIS MODIFICATIF**

Suite à l'avis conforme favorable sous réserve émis en séance du 9 juin 2004, en réponse à votre lettre du 17 mai 2004, en référence, reçue le 19 mai, nous avons l'honneur de vous informer de la précision portant sur le revêtement du chemin.

En effet, la CRMS recommande de privilégier un matériau perméable, convenant à un environnement végétal. Toutefois, à titre tout à fait exceptionnel, la CRMS pourrait souscrire à d'autre revêtement dans un souci de cohérence avec le reste du parc.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.